



COMMUNE DE LATTAINVILLE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Samuel LEVALLOIS, Maire.

Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Madame Martine JORE, adjointe,

Mesdames et Messieurs Roddy ANDRÉ, Philippe CHATELAIN, Jean-Louis DELAGRAINGE, Gaëlle LAINÉ, Jocelyne HEURET, Jacqueline MARINHO et Nicolas VIAUD.

Absents (pouvoirs) : Messieurs Laurent STEINER (Martine JORE) et Michel HEURET (Jocelyne HEURET).

Secrétaire de séance : Nicolas VIAUD / Date de convocation : 19.02.2015

Ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1. Vote compte administratif | 9. Vote des dossiers de subventions |
| 2. Vote compte de gestion | 10. Vote budget primitif 2015 |
| 3. Affectation du résultat | 11. Désignation délégués syndicat de Peau |
| 4. Amortissement factures PLU | 12. CCVT – Mutualisation |
| 5. Vote subventions accordées | 13. Questions diverses |
| 6. Votes des taxes locales | |
| 7. Point projets et commission | |
| 8. Régularisation délibération extension cimetière | |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

Monsieur le Maire indique qu'accord préalable a été donné par les membres du Conseil Municipal pour traiter les points suivants :

- . transfert compétence SE60,
- . désignation correspondant défense
- . cession partielle parcelle A414.

1. Vote compte administratif 2014: délibération 2015.004

Monsieur le Maire remet aux participants les documents comptables et commente le compte administratif de la commune pour l'année 2014. Le résultat de clôture est de 56 556.97€ pour 2014.

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS EXERCICE 2014 (mandats & titres)	Fonctionnement	126 801.31€	159 080.49€
	Investissement	173 184.81€	74 605.01€
		+	+
REPORTS EXERCICE 2013	Report section Fonct		84 433.29€
	Report section Inv.		38 424.30€
		=	=
		299 986.12€	356 543.09€
RAR A REPORTER SUR 2014		0	0
RÉSULTAT CUMULÉ	Fonctionnement	126 801.31€	243 513.78€
	Investissement	173 184.81€	113 029.31€
	TOTAL CUMULÉ (a)	299 986.12€	356 543.09€

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Le Compte Administratif, mis au vote hors la présence du Maire (*), sous la présidence de M. Philippe CHATEALIN, doyen de l'assemblée, est accepté à l'unanimité.

(a) Résultat : 356 543.09€-299 986.12€ = 56 556.97€

2. Vote du compte de gestion : délibération 2015.005

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Monsieur le Maire est invité à signer le document fourni par la trésorerie.

	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	38 424.30€		-98 579.80€	-60 155.50€
Fonctionnement	102 303.23€	-17 869.94€	32 279.18€	116 712.47€
TOTAUX	140 727.53€	-17 869.94€	-66 300.62€	56 556.97€

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 56 556.97€

3. Affectation du résultat : délibération 2015.006

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 2014 :

- . la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 116 712.47€
- . la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 60 155.50€.

Il propose d'affecter comme suit le résultat :

- . report de l'excédent de fonctionnement de 56 556.97 (116 712.47 – 60 155.50) au compte R002 (excédent de fonctionnement)
- . report du déficit d'investissement de 60 155.50 au compte D001 (déficit d'investissement).
- . émission d'un titre au 1068 de 60 155.50€ pour combler le déficit d'investissement

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

4. Amortissement factures PLU : délibération 2015.007

Monsieur le maire indique que les services du trésor public ont demandé à ce que les factures concernant l'élaboration du PLU fassent l'objet d'un amortissement. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, Monsieur le Maire propose, que les factures relatives à l'élaboration du PLU fassent l'objet d'un amortissement dans l'année de leur règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus : amortissement sur 1 an pour les factures concernant le PLU

- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

5. Vote des subventions accordées : délibération 2015.008

Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'accorder les enveloppes suivantes :

. Compte 6554 –contribution aux organismes- : 3500€ à des associations actives sur le territoire de Lattainville. Les sommes à verser seront votées lors d'un prochain conseil en fonction des actions qui seront proposées par les associations.

Il est à noter que rentre dans cette enveloppe la participation pour la sortie scolaire pour les enfants de la classe de Delincourt.

. compte 657362 –CCAS- : 3500€

Monsieur le Maire rappelle qu'il est dorénavant interdit par les pouvoirs publics de verser une subvention à toute association non immatriculée à l'Insee (SIRET).

6. Vote des taxes locales : délibération 2015.009

Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'augmentation des taux des taxes locales.

Il précise que cette décision locale n'évitera malheureusement pas à nos impôts d'augmenter puisque l'état majore systématiquement les bases d'imposition chaque année.

Les taux votés à l'unanimité pour 2015 seront donc identiques à ceux de 2014 :

- . taxe d'habitation : 16.70%
- . taxe foncière sur le bâti : 28.66%
- . taxe foncière sur le non-bâti : 45.14%
- . CFE : 0

Monsieur le Maire est chargé du remplissage et de la signature de l'imprimé destiné aux services fiscaux.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

7. Point projets et commissions :

Projets envisagés pour l'année à venir (rappel) : PLU, aire de jeux, embellissement village, busage réseau EP, ...

Commissions à prévoir :

- . CCAS (action sociale) : convocation à faire pour le 9 avril prochain (19h)
- . CCID (commission impôts directs) : redemander la liste aux services fiscaux – réunion à prévoir le 9 avril prochain (18h30)

8. Extension cimetièrre : délibération 2015.010

Monsieur le Maire rappelle que le précédent conseil municipal avait entamé les démarches concernant la création d'une extension du cimetière actuel compte tenu de sa saturation.

Le précédent conseil avait alors donné son accord pour la signature de devis afférents à ce projet (étude CAIHS pour 3 787.53€ TTC – étude CORRE pour 553.75€ TTC) et la présentation d'un dossier de subvention (délibération 2013.019 en date du 28 octobre 2013).

L'acceptation du projet d'extension du cimetière en lui-même n'avait pas été clairement mise au vote lors de ce conseil.

Monsieur le Maire propose donc de compléter les délibérations précédemment prises par la mise au vote de la création de l'extension du cimetière actuel.

Après délibération, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer le projet de création d'une extension du cimetière actuel.

9. Commande PLU – demande de subvention : délibération 2015.011

Monsieur le Maire indique que les commissions « CAO » et « PLU » se sont réunies afin de décider du bureau d'études retenu pour réaliser les travaux relatifs à l'élaboration du PLU.

3 offres nous sont parvenues avec les montants ci-dessous pour des prestations techniques assez semblables :

- . 24 903.36€ TTC pour Aménager le territoire
- . 24 327.60€ TTC pour Urba services
- . 26 280.00€ pour Espaçurba.

Les bureaux d'étude ont été reçus en compagnie de représentants de la mairie de Chambors afin de nous détailler leur offre. Espaçurba a accepté de revoir son devis en tenant compte de réunions réalisées en commun avec la mairie de Lattainville pour un total revu à 23 670.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, ont décidé de suivre les avis donnés par les commissions ci-dessus ; à savoir, passer commande à Espaçurba pour un montant de 23 670.00€ TTC et ont chargé Monsieur le maire de la signature de la commande ainsi que de l'élaboration du dossier de subvention correspondant (subvention du conseil général à hauteur de 50% du montant HT du devis. Participation de l'état à rajouter –somme inconnue pour le moment. Le solde sera réglé par la mairie de Lattainville).

10. Travaux busage – évacuation EP : délibération 2015.012

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis relatif à la réalisation de travaux de busage nécessaires à l'évacuation des eaux de pluies nous sont parvenus.

COMMUNE DE LATTAINVILLE

En particulier, la société Eure TP a fait une offre de 8 250.00€ TTC

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que des dossiers de demande de subvention soient présentés au service du Conseil Général et de la Préfecture.

Monsieur le Maire est chargé de l'élaboration du dossier de demande de subvention

11. Travaux aire de jeux – demande de subvention : délibération 2015.013

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaiterait qu'un dossier de subvention soit présenté pour la réalisation d'une aire de jeux.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour qu'un dossier de subvention soit présenté aux services de la préfecture et du Conseil général.

Monsieur le Maire est chargé du chiffrage de ce projet et de l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

12. Vote du budget primitif 2015 : délibération 2015.014

Sur présentation du budget primitif 2015, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les comptes tels que résumés ci-dessous :

Chapitré	Objet	Dépenses €)	Recettes €)	Dépenses €)	Recettes €)
FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	73 665.26			
012	Charges de personnel	47 050.00			
014	Atténuation de produits	6 619.71			
65	Autres charges gestion courante	47 650.00			
66	Charges financières	2 200.00			
67	Charges exceptionnelles	-			
68	<i>Dotations amortissements</i>	<i>15 159.84</i>			
023	Virement à la section d'investis.	16 816.16			
002	Résultat antérieur reporté		56 556.97		
70	Produits des services		350.00		
73	Impôts et taxes		90 254.00		
74	Dotations et participations		53 000.00		
75	Autres produits		9 000.00		
77	Produits exceptionnels				
TOTAUX		209 160.97	209 160.97		
INVESTISSEMENT					
16	Remboursement emprunt			8 000.00	
20	Immobilisations incorporelles			15 000.00	
21	Immobilisations corporelles			40 116.37	
27	Autres immobilisations financières			272.00	
	Solde exécution négatif reporté			60 155.50	
10	Dotations fonds et réserves				10 213.00
13	Subventions d'investissements				10 083.00
20	Immobilisations incorporelles				11 116.37
28	<i>Amortissements immobilisations</i>				<i>15159.84</i>
021	Virement de la section de fonction				16 816.16
1068	Affectation au 1068				60 155.50
TOTAUX				123 543.87	123 543.87

13. Syndicat des eaux – désignation des délégués : délibération 2015.015

Monsieur le Maire indique que 3 délégués ont été désignés par erreur en 2014 pour représenter Lattainville au sein du syndicat de l'eau (il ne faut que 2 représentants).

COMMUNE DE LATTAINVILLE

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité après délibération pour que :

. Monsieur Samuel Levallois soit désigné comme délégué titulaire

. Monsieur Roddy ANDRÉ soit désigné comme délégué suppléant.

Copie de cette délibération sera transmise au syndicat concerné.

14. CCVT – mutualisation : délibération 2015.016

La communauté de communes du Vexin-Thelle a proposé un schéma de mutualisation de services.

Conformément à la loi MAPAM 2014.058, il est nécessaire de travailler chaque année en commun avec l'EPCI sur la mutualisation possible entre communes et CCVT.

Ce schéma doit permettre de préserver le coefficient de mutualisation inscrit dans la nouvelle DGF afin de minimiser au mieux la perte attendue sur la dotation (+/- 10%).

Certains services sont déjà mutualisés :

- Portage de repas,
- Assainissements non collectifs,
- Enfance, jeunesse,
- Tourisme,
- Déchèterie, ...

Les futurs projets sont les suivants :

- Urbanisme,
- Sports et loisirs (équipement nautique).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval à l'unanimité pour la mutualisation des services via la CCVT.

15. Se60 – transfert des compétences EP : délibération 2015.017

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise a modifié ses statuts notamment pour élargir ses compétences aux investissements sur les installations d'éclairage public.

La commune peut désormais confier au SE60 les travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

Il indique que la commune reste propriétaire des ouvrages qui sont mis à la disposition du SE60.

La commune continue d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative (réponses aux DT/DICT...), l'assurance et le paiement de la consommation électrique des installations.

Le Maire propose de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées la compétence relative aux investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance).

. Vu les statuts adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013

COMMUNE DE LATTAINVILLE

. Vu l'article 6 de ces statuts sur le transfert de compétences

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de transférer au SE60 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance) notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie.

16. Désignation correspondant défense : délibération 2015.018

Monsieur Nicolas VIAUD est désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal référent « DMD » (Défense).

Cette information sera communiquée aux services concernés.

17. Cession partielle parcelle A414 : délibération 2015.019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que MM LEFUEL et ANDRÉ ont demandé à la mairie la possibilité d'acquérir à hauteur de 157m² une partie de la parcelle A414. Cette parcelle est destinée, pour la quasi-totalité de sa surface, à devenir une aire de jeux.

MM Lefuel/André ont proposé, en contrepartie de la cession à titre gracieux de 157m² de terrain de prendre intégralement à leur charge :

- . les pose et fourniture d'un grillage sur la partie séparant leur terrain de l'aire de jeux,
- . les frais de géomètre nécessaires à cette opération,
- . les frais de notaire dans leur intégralité,
- . les éventuels autres frais qui pourraient résulter de ce projet.

En outre, cela permettrait d'éviter à la commune de régler une plus-value.

Cette proposition est acceptée, hors la présence de Monsieur André, à la majorité des votants.

Monsieur le Maire est chargé de la signature des documents nécessaires à cette opération.

18. Divers

Certificat urbanisme parcelle A216 :

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour la parcelle A216 en vue de la construction d'une habitation. Compte tenu de l' « avis favorable avec risque » indiqué par le SDIS, Monsieur le Maire souhaiterait indiquer au demandeur que son opération est « non réalisable ».

Les membres du conseil municipal donnent leur aval à cette proposition.

Recensement :

Ont été recensés :

- . 149 habitants
- . 55 résidences principales
- . 6 résidences secondaires

COMMUNE DE LATTAINVILLE

. 6 logements vacants.

Chasse aux œufs :

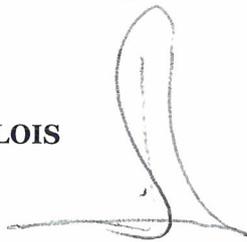
Chasse aux œufs organisée au château le dimanche 5 avril matin

Messe :

Une messe sera célébrée le 31 mai prochain en l'église de Lattainville

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire,
Samuel LEVALLOIS**



Le secrétaire de séance

Les adjoints

Les conseillers municipaux